

	RAPPORT D'ACTIVITE du 14/01/2014 au 04/03/2014
lundi 10 février 2014	Réunion à la mairie : commission des impôts Réunion du conseil d'école à Genouilly
mardi 11 février 2014	Réunion commission des finances de la ccScc à Buxy
mardi 18 février 2014	Réunion à Chalon sur Saône avec le responsable de la DDT au sujet de la demande de CU des parcelles constructibles de la chaume
mercredi 19 février 2014	Réunion ccScc à Culles les Roches (Bernard)
lundi 24 février 2014	Réunion à la mairie avec la commission assainissement et M. Viel de la SAUR pour élaboration du nouveau contrat d'affermage
mardi 4 mars 2014	Réunion sur le terrain avec Mme Fabre responsable du contrat de rivière pour visite des restes de l'ancien moulin du Pont Baudras
Travaux du gîte	Suivi de chantier, commande des lits et de la literie.
Divers	Tous les Mercredi matin, réunion sur le terrain du chantier assainissement rue du souvenir et à la station. Travaux de peinture des grilles du cimetière

Réunion du conseil du 04/03/2014

Ordre du jour

1. Assainissement: compte de gestion et administratif 2013
2. Commune: compte de gestion et administratif 2013
3. Nouveaux horaires d'ouverture Mairie
4. Avancement des travaux communaux: gîte et assainissement
5. Derniers achats pour le gîte
6. Délibération pour demandes de subventions
7. Délibération sur le nouveau contrat d'affermage de la SAUR
8. Délibération sur vente de terrain
9. Délibération prix de vente de terrain
10. Tarif de location de la salle des fêtes
11. Tarif de location du gîte
12. Organisation des élections municipales.
13. Travaux de la rue Jean Pierson
14. Demande de numérotation de rue
15. Approvisionnement en bois du gîte
16. Location du Garage Puget: révision du montant
17. Pot de départ de Michèle
18. Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2014, le 04 Mars à 20h30, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Germagny au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur Pierre DUBOIS, Maire.

Absent: néant

secrétaire de Séance : Valérie MONTILLOT

Le Conseil écoute et approuve le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2014

1°)Rapport d'activité

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité des différentes commissions communales et des réunions depuis la dernière réunion de Conseil

2°)Comptes de gestion 2013

-Compte de gestion assainissement

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le compte de gestion 2013 assainissement présentée par M. le Percepteur qui présente un excédent de fonctionnement de 19 288,00 € et un excédent d'investissement de 126 375,73 €.

-Compte de gestion communal

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le compte de gestion 2013 qui présente un excédent de fonctionnement de 33 283,29 € et un déficit d'investissement de 4 194,02 €.

3°)Comptes administratifs 2013

-Compte administratif assainissement

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2013 assainissement qui présente un excédent de fonctionnement de 19 288,00 € et un excédent d'investissement de 126 375,73 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la façon suivante:

Article 1068: excédent de fonctionnement capitalisé: 19 288,00 €

-Compte administratif communal

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2013 qui présente un excédent de fonctionnement de 33 283,29 € et un déficit d'investissement de 4 194,02 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la façon suivante:

Article 002: maintien en réserve d'exploitation: 33 283,29 €

4°)Travaux communaux

-Gîte d'étape: Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancée du dossier du gîte d'étape : les travaux sont quasiment terminés. Quelques finitions restent à réaliser. Un inventaire des meubles ainsi que l'achat seront effectués prochainement. Un stock de bois sera constitué pour le poêle dans la cuisine.

Assainissement : Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancée des travaux d'assainissement Suite au travaux d'assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant au contrat d'affermage de la SAUR au 1er Mars 2014.

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SCTP d'un montant de 1 367,50 € HT soit 1 641 € TTC pour le prolongement d'un busage et un reprofilage de fossé.

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SCTP d'un montant de 1 545,00 € HT soit 1 854 € TTC pour une fouille de canalisation et un déplacement de regard compteur vers les WC publics

5°) Vente de terrain communal

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le classement en zone constructible d'une partie de la parcelle ZC 69 et notamment le refus d'un certificat d'urbanisme opérationnel

- CONSIDERANT l'intérêt de la commune en évitant une diminution du nombre d'habitants
- CONSIDERANT que le projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ni à la salubrité et à la sécurité publique
- CONSIDERANT que le projet n'entraîne pas une hausse importante des dépenses publiques
- considérant l'alinéa 4 de l'article L111-1-2 du code de l'urbanisme qui autorise le Conseil municipal à déroger à la règle de constructibilité limitée sous réserve des éléments précités, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE le détachement d'un terrain constructible sur la parcelle ZC 69
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- S'ENGAGE à desservir le terrain pour l'assainissement et l'eau potable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix à 13 €HT/m² et décide que tous les frais incombant à la viabilisation et au détachement de la parcelle seront majorés au prix de base en fonction de la réactualisation des devis. Tous les frais seront proportionnels au métrage de la parcelle détachée, soit environ 4,50€ HT le m² sur une base de 2000m².

6°) Location bâtiments communaux

-Le Conseil décide de ne pas augmenter le prix de location de la salle BELLEVUE pour l'année 2015

-Suite à une demande de particulier, le Conseil décide de louer le garage PUGET (face à la mairie) pour une somme de 40€/mois à compter du 1er avril 2014

-Fixe les tarifs de location du gîte comme suit :

Réservation minimum deux personnes et maximum de deux semaines

Par personne

- 1 nuit	17.00 €
- nuit supplémentaire	15.00 €
- 1 semaine ou 7 nuits	95.00 €

Enfant de moins de 12 ans la nuitée 8.00 €

Forfait gîte complet

- 1 nuit	160.00 €
- 1 WE ou 2 nuits	300.00 €
- 1 WE ou 3 nuits	430.00 €
- 1 semaine ou 7 nuits	950.00 €

Une remise de 25% sur tous les tarifs est accordée une fois par an à chaque foyer de la commune.

Pour la période du 1er octobre au 30 avril chaque nuitée sera majorée de 2 € par personnes pour participer aux frais de chauffage.

7°)Questions diverses

-Horaire de la Mairie : suite au changement du secrétaire de Maire, les horaires d'ouverture de la mairie seront les suivants à compter du 17 mars 2014 :

Lundi matin du 9h00 à 12h00 et vendredi après midi de 14h00 à 16h00

-Suite à une demande d'un habitant de la commune, le Conseil décide de réfléchir au dossier de numérotation des rues de la commune.

-Monsieur le maire donne lecture de divers remerciements.